

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 30 Juin 2020**

DATE DE CONVOCATION : 23 Juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 11
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt, trente juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : GAUTIER Bruno, DECHAMP Jean – Luc, COURTIER Michel, LADET André, GUITTON Sophie, MORLET Laura, DHAUSSY Michael, CAUMES Lydie, FROGNEUX Philippe, MEUNIER Angélique, REGNIER Guy.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP

Objet de la délibération : Renouvellement commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'issue des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée intégralement même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur le Maire rappelle les conditions requises pour être éligible :

- être de nationalité française ou ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de dresser la liste des membres, en nombre double, répondant aux conditions mentionnées ci-dessus pour siéger en tant que commissaires. Cette liste doit être établie à l'issue d'une délibération du conseil municipal.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés, après vérification des conditions requises, par le directeur régional / départemental des finances publiques sur la liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le directeur régional / départemental des finances publiques en informera ensuite le maire, qui sera chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 1650 du code général des impôts (CGI) qui prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

CONSIDÉRANT que la désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

CONSIDÉRANT que dans les communes de moins de 2000 habitants, les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT que la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 Voix POUR :

PROPOSE la liste des commissaires et leurs suppléants comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants :

Commissaire Titulaires	Commissaires suppléants
GAUTIER Monique	PIERRE Roger
COURTIER Michel	PIERRE Claude
DECHAMP Jean Luc	COURTIER Pascale
GUITTON Sophie	DECHAMP Coralie
MORLET Laura	GNOS Jacques
DHAUSSY Michael	LEROY Aymeric
CAUMES Lydie	TEBBALIE Josiane
LADET André	GAUTIER Hervé
MEUNIER Angélique	GAILLARD Jean-Luc
FROGNEUX Philippe	BUFFET Denise
REGNIER Guy	BREANT Claude
CHESNE Francis (Vendrest)	PERAUX Alexandre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 2 Juillet 2020
Le Maire,
Bruno GAUTIER

